



Secteur de Rouen

DECLARATION LIMINAIRE

CONSEIL SOCIAL D'ADMINISTRATION COUR D'APPEL DE ROUEN

9 OCTOBRE 2025

Madame la Première Présidente,

Madame la Première Présidente, vous présidez aujourd'hui votre premier CSA. Nous vous souhaitons la bienvenue et nous sommes sûrs que vous aurez à cœur d'entretenir un dialogue social de qualité avec les représentants des organisations syndicales élus par l'ensemble des agents et magistrats du ressort.

Comment ne pas commencer sans dénoncer l'attaque dont est victime actuellement notre institution avec une augmentation des invectives et de la banalisation des discours hostiles. Tous les acteurs de la justice – magistrats et personnels des greffes – doivent pouvoir exercer leurs missions dans la sérénité, en toute indépendance et en toute sécurité. Il n'est pas tolérable que des magistrats soient menacés à cause de leurs décisions. Il n'est pas tolérable que les personnels de greffe soient présentés comme tous des ripoux.

Face à cette situation préoccupante, nous ne pouvons qu'appeler l'ensemble des responsables politiques et des acteurs publics à faire preuve de responsabilité et de retenue dans leurs propos et à affirmer leur soutien à l'Etat de droit et à celles et ceux qui le font vivre.

Une instance de dialogue social régionale n'a pas la main sur les conséquences de l'instabilité politique et de ses répercussions budgétaires. Mais il est du devoir des représentants du personnel de dénoncer les conséquences de la baisse de l'enveloppe allouée à chaque ressort au titre du CIA.

Certes, même si les agents savent qu'il n'y a aucun droit acquis à l'octroi d'un CIA, ils attendent que leurs efforts soient reconnus à leur juste valeur. Or, quel n'a pas été leur sentiment d'injustice quand ils ont reçu la notification du montant qui leur sera alloué cette année ! L'incompréhension et la colère n'ont jamais été aussi prégnantes.

Ce sentiment d'injustice n'est que la conséquence de l'absence de communication dédiée tant auprès des organisations syndicales que des agents eux-mêmes. En effet, si en notre qualité de représentant du personnel, nous sommes en capacité de comprendre que le contexte budgétaire n'a pas permis d'obtenir une enveloppe budgétaire aussi importante que les années précédentes, le choix de ne pas alerter sur l'obtention d'un budget qui ne permette pas de doter chaque agent méritant de ce à quoi il pourrait prétendre, oblige les encadrants à des arbitrages douloureux et nourrit des tensions dont on aurait pu se passer.

Par ailleurs, l'été nous a apporté la nouvelle circulaire de localisation des emplois, occasion de vérifier si les belles promesses de recrutement sont en cours de réalisation... Promesses rappelons-le de 32 greffiers et de 39 magistrats d'ici 2027 pour notre ressort.

Côté greffe, l'intégration des contractuels dans les effectifs affichés ne doit pas masquer la réalité. Ainsi entre 2022 et 2027, nous passons effectivement de 562 à 570 fonctionnaires. Pourtant, cette augmentation s'accompagne de la suppression de neuf postes d'adjoints administratifs. Or, le recours aux contractuels pour remplacer les adjoints administratifs n'est pas exempt de difficultés au quotidien.

Certes, huit postes de fonctionnaires sont créés entre 2024 et 2025 mais quasi tous sont à destination du SAR qui, enfin, va commencer à atteindre un effectif plus décent. Pour autant, cette augmentation des effectifs sera-t-elle suffisante pour absorber la charge de travail générée par la création du BOP normand ? Nous resterons vigilants sur ce point tout comme nous continuerons à nous battre pour que les effectifs des juridictions soient en adéquation avec leur activité.

Côté magistrats, seuls trois postes au siège et deux postes au parquet viennent compléter les effectifs. Là encore, nous resterons vigilants sur l'adéquation des effectifs avec l'activité réelle de la juridiction.

Tout comme nous estimons que nous devrions être consultés avant les dialogues de gestion afin de vous faire remonter les éventuelles difficultés rencontrées dans certaines juridictions ou dans certains services.

Enfin, nous tenons à nous excuser auprès des collègues qui n'ont pu que constater notre absence lors de la journée nouveaux arrivants qui s'est tenue hier.

En effet, vos élus au CSA ont eu à cœur de demander la présence de l'ensemble des organisations syndicales à cette journée pour permettre de connaître les potentiels interlocuteurs en cas d'interrogations. Cette proposition avait été validée et nous ne pouvions que nous réjouir de voir la cour d'appel de Rouen être proactive sur ce sujet.

Pourtant, alors même qu'il nous avait été indiqué par mail du 29 juin, « *Nous reviendrons vers vous afin de déterminer le format de vos interventions* » dès que la date serait connue, nous n'avons appris que le 25 septembre, suite à une relance, puis officiellement le 26 septembre la date de cette journée nous mettant ainsi dans l'incapacité d'y participer. Notre qualité d' élu à la présente instance ne nous prive pas des contraintes pesant sur chaque agent de notre ministère.

Nous ne pouvons que regretter que l'organisation retenue n'ait pas permis de concrétiser notre participation à un projet validé en CSA.

Les représentants UNSa Sj/USM du secteur de Rouen